



Suivi du rapport du Commissaire aux Comptes

Rapport du Directeur général

Le présent document fait état des mesures prises au sujet des questions soulevées dans le rapport du Commissaire aux Comptes pour 1996,¹ dans les commentaires y relatifs du Directeur général² et dans le premier rapport du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances à la Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé.³

1. Le Commissaire aux Comptes a fait rapport à la Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé sur la situation durant sa première année d'activité (1996). Il n'a pas formulé d'opinion sur les états financiers soumis à l'Assemblée de la Santé étant donné qu'il s'agissait des comptes intérimaires pour 1996, et non pas des comptes définitifs pour 1996-1997, lesquels seront soumis à l'Assemblée en 1998. Néanmoins, un certain nombre de questions importantes ont été soulevées au sujet desquelles le Directeur général a fait des commentaires à l'intention de l'Assemblée. Le présent rapport au Conseil indique les mesures prises au sujet de trois grandes questions de politique générale.

2. Lors des débats sur les comptes de l'OMS pour 1996 qui ont eu lieu au Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif juste avant la Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé, le Comité a estimé que des discussions plus approfondies entre le Commissaire aux Comptes et le Secrétariat étaient nécessaires. Le Directeur général a le plaisir de signaler que, depuis, les consultations se sont intensifiées, à la suite de quoi on s'est attaqué aux questions de vérification des comptes qui avaient été soulevées.

3. En particulier, de nouveaux progrès ont été réalisés en 1997 dans la présentation des états financiers de l'OMS conformément aux normes communes de comptabilité du système des Nations Unies. Cet exercice est sur le point de s'achever. Une série de discussions mutuellement bénéfiques avec le Commissaire aux Comptes a contribué à la mise au point des états financiers. Les nouveaux états financiers, accompagnés de notes et de tableaux qui figureront dans le rapport financier pour l'exercice 1996-1997, seront présentés à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé en mai 1998.

¹ Document A50/22.

² Document A50/23.

³ Document A50/24.

4. Enfin, s'agissant de la proposition du Commissaire aux Comptes de créer une commission distincte de vérification des comptes, le Directeur général continue de penser que le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif, sous sa forme actuelle, offre un moyen approprié d'examiner les questions soulevées par le Commissaire aux Comptes. C'est pourquoi le Directeur général, en consultation avec le Commissaire aux Comptes, propose que le mandat actuel du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances soit élargi pour inclure les fonctions d'une commission de vérification des comptes. Il pourrait alors être rebaptisé Comité de l'Administration, du Budget, des Finances et de la Vérification des Comptes.

5. Il est prévu que le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances examine le présent rapport à sa réunion qui précédera immédiatement la cent unième session du Conseil, en présence du Commissaire aux Comptes, et qu'il transmette ses vues au Conseil.

6. Le Directeur général tient à remercier le Commissaire aux Comptes de l'esprit de coopération dont il a fait preuve pour l'examen des questions soulevées et a l'intention de maintenir la procédure élaborée après la Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé en mai 1997 en poursuivant les discussions.

= = =